CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **N°24/2023**
25200 - GRAND-CHARMONT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 14 septembre à 18 heures,
Le Conseil d'Administration sur 2ème convocation, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11 Date de convocation : 05/09/2023
Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 9

Présents : Mme LAKHDER Nadia
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger – MUNNIER Jean-Paul
WAECKEL Georges
Excusés : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à M. WAECKEL)
Mme LAZAAL Zahia (pouvoir à M. MUNNIER)
M. LEBEAU François (pouvoir à M.CUGNEZ)
Absents : Mme MAHIDDINE Sabah
M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Attribution d'une subvention à l'association SOS AMITIE

Monsieur le Président expose qu'un certain nombre d'associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2023 et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des manifestations ou des projets spécifiques.
Il a été remarqué que le dossier de demande de subvention de SOS AMITIE n'était pas parvenu au CCAS.
Néanmoins, en prévision de cette demande et dans le cadre du vote du budget pour l'année 2023, une somme de 200€ avait été réservée, correspondant au même montant que celui de la subvention accordée en 2022.

M. le Président soumet la proposition d'attribuer cette somme à l'association SOS AMITIE.

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : l'attribution de la subvention de 200 € (art 6574) à l'association SOS AMITIE.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le PRESIDENT à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS

SOUS-PREFECTURE
05 OCT. 2023
MONTBELIARD

Délégation de signature
Adjoint aux Affaires Sociales
P. CHARITE

Commune de GRAND-CHARMONT C.C.A.S (Doubs)

Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :